

### RÔLE DE LA CRÉ

La CRÉ a pour mission de permettre à la région d'exercer une plus grande liberté quant à la prise de décisions relatives au développement local et régional. Conçue de façon à regrouper les décideurs publics et socioéconomiques, elle se doit d'en favoriser la concertation en s'appuyant sur les structures existantes pour renforcer la démocratie locale.

Interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec, la CRÉ se veut donc un lieu de concertation régionale entre les partenaires locaux.

Gouvernement



CRÉ



CRRNT



Forum  
Régional

### RÔLE DE LA CRRNT

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) relève du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est. Son rôle est de soumettre des recommandations et accompagner les décideurs régionaux dans les actions qui touchent la gestion des ressources naturelles sur le territoire de la CRÉ. La commission vise à donner une vision intégrée de la gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

### MANDATS ET RESPONSABILITÉS DE LA CRRNT

La CRRNT a un rôle consultatif qui ne se substitue pas au rôle décisionnel de la CRÉ et des MRC. Ses mandats et responsabilités sont les suivants :

- ✚ Élaborer un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT);
- ✚ Assurer la coordination du suivi des orientations et des moyens de mise en œuvre du PRDIRT;
- ✚ Favoriser l'harmonisation des orientations prévues aux documents de planification et de gestion des ressources naturelles sur le territoire de la CRÉ;
- ✚ Élaborer des positions éclairées sur les enjeux régionaux qui ont une incidence directe ou indirecte sur la gestion des ressources naturelles;
- ✚ Proposer des orientations et donner des avis sur la priorisation de projets dans le cadre des programmes existants ou à venir;
- ✚ Tenir des consultations publiques sur des enjeux touchant la gestion des ressources naturelles;
- ✚ Produire périodiquement un bilan sur le suivi du PRDIRT et sur les actions régionales, en matière de gestion intégrée des ressources naturelles.

### LE FORUM RÉGIONAL DE LA CRRNT MONTÉRÉGIE EST

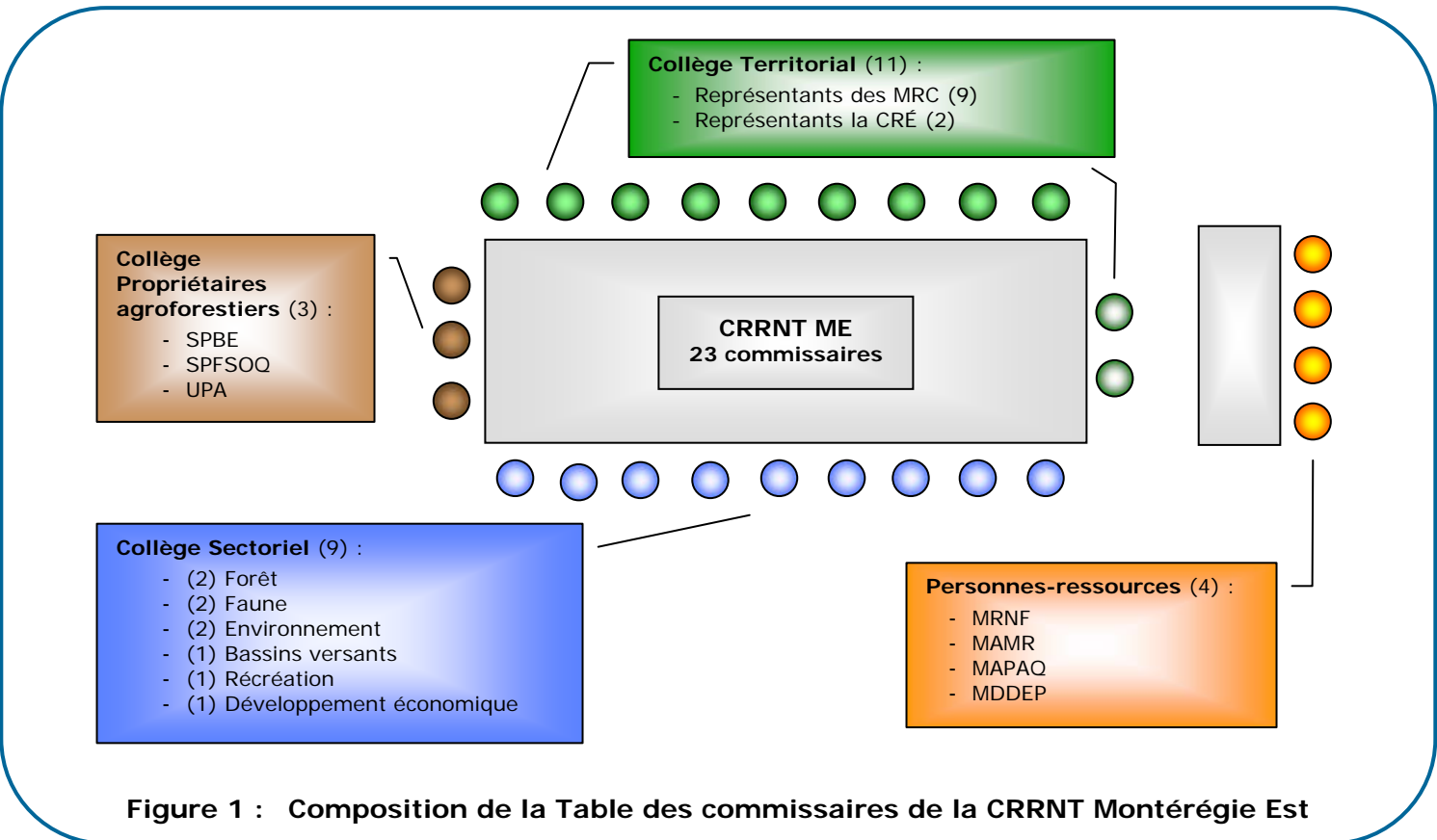
Le Forum régional a un rôle de conseiller auprès de la Commission dans les dossiers concernant la gestion et l'aménagement des ressources naturelles et du territoire.

Ses mandats sont :

- ✚ Bonifier et soumettre des propositions et des recommandations à la Commission ;
- ✚ Servir de lieu de consultation a priori pour les propositions de la Commission et du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Le Forum régional est constitué de représentants des différents organismes régionaux de tous les secteurs concernés par la gestion et l'aménagement des ressources naturelles et du territoire. Les organismes qui voudront s'ajouter pourront en faire la demande au président de la Commission qui en validera la pertinence.

Liste des organismes reconnus par la CRÉ et admissibles à siéger à la Commission			
<b>Sous-collège : Forêt (2)</b>	• Agence forestière de la Montérégie	• Groupement forestier du Haut-Yamaska	
<b>Sous-collège : Faune (2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association québécoise des groupes d'ornithologie</li> <li>• Fédération québécoise de la faune (FQF)</li> <li>• Fédération québécoise pour le Saumon Atlantique</li> <li>• Association des trappeurs de Montréal de Laval et de la Montérégie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canards Illimités Canada</li> <li>• Réseau de milieux naturels protégés (RMN)</li> <li>• Fondation de la Faune du Québec (FFQ)</li> </ul>	
<b>Sous-collège : Environnement (2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association pour la protection et le développement durable du mont Rougemont</li> <li>• Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu (CIME)</li> <li>• Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB)</li> <li>• Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Montérégie</li> <li>• Zone d'intervention prioritaire des Seigneuries (ZIP)</li> <li>• Zone d'intervention prioritaire du Lac Saint-Pierre (ZIP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation de la nature Canada</li> <li>• Centre de la nature du Mont-St-Hilaire</li> <li>• Corridor Appalachien (ACA)</li> <li>• Nature-Action Québec</li> </ul>	
<b>Sous-collège : Bassins versants (1)</b>	• COVABAR	• COGEBY	• CBVBM
<b>Sous-collège : Récréation (1)</b>	• Loisir et Sport Montérégie		
<b>Sous-collège : Développement économique (1)</b>	• CLD de la Montérégie Est		
<b>Sous-collège : Propriétaires de boisés (2)</b>	• SPB Estrie	• SPF du Sud-Ouest du Québec	
<b>Sous-collège : Propriétaires agricoles (1)</b>	• UPA de Saint-Hyacinthe	• UPA de Saint-Jean-Valleyfield	



**Figure 1 : Composition de la Table des commissaires de la CRRNT Montérégie Est**